

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

DECISION N° 0097 /D/MINEPIA/SG/DAG/2023 du **07 JUIL 2023** portant attribution de la lettre-commande faisant suite à la consultation pour un appel d'offres national ouvert n°00025/AONO/MINEPIA/CIPM/2023 du 26 avril 2023, en vue de l'acquisition des équipements et matériels pour l'appui aux pêcheurs dans le cadre de l'import-substitution.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire n° 00006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des autres Entités Publics, pour l'Exercice 2023 ;
Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics.

Considérant le dossier de consultation pour un appel d'offres national ouvert n°00025/AONO/MINEPIA/CIPM/2023 du 26 avril 2023, en vue de l'acquisition des équipements et matériels pour l'appui aux pêcheurs dans le cadre de l'import-substitution.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susmentionnée :

| Entreprise | Montant TTC en FCFA | Lieu de livraison | Délai de livraison |
|---|---|--------------------------------------|------------------------------|
| Ets Deb-BISSAM, BP: 6650 Yaoundé Tél.: 699 12 10 14 | Vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente-neuf (24 998 139) | Centre de Pêche de MBAKAOU /Adamaoua | Quatre-vingt-dix (90) jours. |

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le **07 JUIL 2023**

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et des Industries Animales,

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chronos.

